

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)
RÉCLAMES — ..

25 cent.
50 —

La publication des
département

judiciaires et tout le
Journal du Lot.

Cahors, le 1^{er} Décembre

LA QUESTION BUDGÉTAIRE

Nous comprenons qu'il nous faille faire la part des choses et laisser à la Chambre le temps de se remettre un peu de la stupéfaction et du trouble que lui ont causés les révélations concernant l'affaire de Panama et surtout les accusations qui ont été formulées contre un certain nombre de ses membres ; mais néanmoins, nous pensons que les préoccupations engendrées par cette affaire ne doivent pas faire oublier qu'il est des questions importantes qui sollicitent tout particulièrement l'attention des législateurs.

Ainsi, par exemple, il n'est pas douteux que l'heure est venue depuis longtemps de s'occuper de la question budgétaire qui doit primer toutes les autres.

Nous sommes arrivés à une époque de l'année où il n'est guère possible de retarder davantage la discussion de la loi des finances, sans se voir obligé de recourir à l'expédient des douzièmes provisoires.

On objecte, il est vrai, que le budget pour 1893 ne devait pas être un budget de réformes, c'est-à-dire destiné à introduire d'importantes modifications dans notre système financier ; il ne donnera pas lieu pour ce motif à de longues discussions.

Cette excuse est plus spécieuse que sérieuse ; si le budget devait être accepté et voté tel qu'il est sorti des mains du ministre des finances ou de celles de la commission, on pourrait déclarer d'ores et déjà, qu'il ne soulèvera pas un long débat et que sa promulgation au *Journal officiel* pourra être faite assez à temps pour que l'on ne soit pas obligé de recourir à l'expédient des douzièmes provisoires. Mais il n'en sera pas ainsi.

Le projet de budget contient plusieurs chapitres qui donneront lieu à des discussions d'autant plus vives que des divergen-

ces d'opinions se sont manifestées sur ce point entre le gouvernement et la majorité de la commission du budget.

Ainsi, par exemple, il n'est pas douteux que la question de l'impôt sur les boissons n'amène à la tribune du Sénat comme elle a amené à celle de la Chambre, nombre d'orateurs pour et contre ce projet qui touche à des intérêts très importants... Certes, presque tout le monde est d'avis qu'il est urgent de modifier le système actuel qui constitue une révolte injuste, mais la difficulté est de se procurer les 80 millions représentés par cet impôt ; ici l'on n'est plus d'accord ; les avis sont partagés ; tandis que les uns proposent d'augmenter les droits sur les alcools, qui sont déjà excessivement élevés, les autres parlent de demander ces 80 millions au luxe, en frappant certains objets dont l'utilité n'est rien moins que démontrée. Ces derniers n'ont peut-être pas tout à fait tort. Il est, en effet, conforme à la logique et à la saine raison que l'on doit plutôt imposer le luxe que les objets de première nécessité comme la nourriture, les boissons, etc. Or, il est malheureusement trop prouvé que jusqu'à ce jour, on n'a pas assez envisagé la question des impôts sous cet aspect et que l'on a cherché avant tout à frapper sur le plus grand nombre, sans prendre garde que l'on frappait sur la classe la plus pauvre, sur celle qui contribue le plus au bien-être et à la richesse nationale et qui en bénéficie le moins.

Cette manière d'agir est une tradition du système féodal et monarchique en vertu duquel la plus lourde part des charges publiques incombait au propriétaire. De nos jours, sous un régime démocratique, il ne doit plus en être ainsi ; il faut de toute nécessité que l'égalité devant l'impôt devienne une réalité.

D'autres chapitres du budget seront également longuement discutés. Il est probable que la question des garanties d'intérêts à fournir aux chemins de fer donnera aussi lieu à un débat assez vif. Nous pourrions

citer encore la question des bouilleurs de cru qui touche à des intérêts considérables et qui reviendra nécessairement sur l'eau ainsi que les diverses questions se rattachant au budget de l'agriculture. D'ailleurs, on sait par expérience que la discussion de la loi des finances demande un temps considérable et qu'il arrive trop souvent qu'elle ne parvienne pas au Sénat en temps utile pour que cette assemblée puisse l'étudier à fonds et y introduire toutes les modifications qu'elle juge nécessaires.

On a déploré maintes fois ces retards qui nécessitent l'emploi des douzièmes provisoires, et causent au pays un véritable préjudice ; il ne paraît pas que les avertissements de la presse à ce sujet aient porté leur fruit, car nous voyons se perpétuer ces mêmes errements.

Le moyen le plus efficace de remédier à cet état de choses, ce serait peut-être de fixer au commencement de la session législative la discussion et le vote de la loi de finances.

Quand se décidera-t-on à prendre cette mesure ?

On ne devrait pas perdre de vue que la question budgétaire est l'une des plus importantes parce qu'elle touche aux intérêts les plus immédiats du pays.

J. QUERCYTAÏN.

LA CRISE

Dans les cercles politiques, la chute du cabinet Loubet, qui a duré à peine neuf mois, produit une pénible impression, étant donné l'époque de l'année et la gravité des circonstances.

La Chambre veut pousser à fond l'enquête sur le Panama.

Qui osera la suivre dans cette voie ?

Le bruit court que le procureur général aurait donné sa démission.

Les journaux sont unanimes à regretter le départ de M. Loubet.

Ils disent que M. Brisson est tout indiqué pour prendre la succession, mais que celui-ci est bien décidé à refuser les offres de M. Carnot.

A son défaut, on parle de combinaisons Bour-

geois-Ribot, Bourgeois-Ribot-Tirard-Casimir-Périer-Floquet, etc.

On assure que des motifs d'ordre extérieur exigent le maintien de M. Ribot aux affaires étrangères.

Suivant le *Parti National*, M. Carnot aurait résolu d'adresser un Message au Parlement, dans lequel il se proposerait de rassurer la nation sur les conséquences de la question du Panama.

M. Floquet a eu un long entretien avec M. Loubet.

M. Loubet sera reçu par M. Carnot.

Paris, 29 novembre.

M. Carnot a insisté vainement auprès des ministres pour leur faire retirer leur démission. Il a fait appeler plusieurs personnes dans la soirée et il mandera aujourd'hui les présidents du Sénat et de la Chambre. Il décidera ensuite s'il doit charger M. Brisson de former un cabinet.

Plusieurs journaux commencent le jeu des combinaisons ministérielles.

La *Paix* dit même que le cabinet serait constitué aujourd'hui avec MM. Brisson et Lenoël en remplacement de MM. Loubet et Ricard.

Les autres ministres resteraient.

Mais l'impression générale est que la crise sera difficile à dénouer.

On parle même vaguement de dissolution.

M. Brisson commencera dans la matinée seulement ses démarches pour constituer le cabinet.

Il s'efforcera d'obtenir la collaboration de plusieurs ministres démissionnaires, notamment de MM. de Freycinet, Ribot, Viette, Develle, Jamais et Bourgeois.

Plusieurs journaux prétendent que M. Brisson après avoir assuré la constitution du cabinet s'effacera et proposerait M. Bourgeois comme président du conseil.

Ce bruit rencontre peu de créance.

Comme d'habitude, en pareille occurrence, les journaux publient des pronostics sur le nouveau cabinet.

Quelques-uns citent MM. Sarrien, Gerville-Réache et Charles Dupuy, et annoncent comme probable que MM. Bourgeois, de Freycinet, Ribot et Viette seront pressentis pour garder leurs portefeuilles.

M. Jamais serait également maintenu.

Les autres rapportent que M. Brisson aurait accepté de former un cabinet, mais pour offrir la présidence à un autre homme politique, lui-même désirant conserver la présidence de la commission d'enquête.

Le dîner fut des plus gais. Avec les melons, Henri IV but quelques verres de muscat, suivant l'ordonnance de M. de Rivière, mais pour se rabattre aussitôt sur son petit Suresne du Vendômois, qu'il disait plus généreux et gaillard, et sur le blanc Arbois, qu'il trouvait aussi bon que le madère, mais plus français.

Au dessert, il se mit à fredonner le couplet suivant, qu'il s'était plu à composer lui-même, dans un aimable accès de verve bachique :

Ça, petit pogo, verse à moi !
Si le sceptre est chose pesante,
Mon verre, plus léger de soi,
Jamais vide ne se présente.
Ce vin n'est chrétien comme moi :
Néanmoins, pas un ne blasphème,
Voici que je bois
De mon viel Arbois !
Chautons, messieurs, à perdre haleine :
Hosanna, Bacchus et Silène.

— Que dirait le père Cotton de ce mélange chrétien et païen ! fit observer Chicot en se penchant à l'oreille de Daubigné.

— Le jésuite excuse tout, répondit ce dernier sur son ton, pourvu qu'on le laisse marcher à son but.

Mais le roi avait à peine terminé sa strophe égrillardes que son valet de chambre Baringhen lui apporta une lettre.

En la lisant, Henri fit un mouvement et pâlit légèrement.

— Encore un assassin, murmura-t-il.

Mais son émotion fut de courte durée. Il ne voulait pas effrayer ses bons et dévoués compagnons, et résolut même de se montrer plus joyeux qu'auparavant, pour détourner ceux qui auraient pu remarquer son trouble passager.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 103

UN AMOUR D'HENRI IV

Par HENRI AUGU et GULLAUD

TROISIÈME PARTIE L'ASSASSINAT

I

LE BON HENRI

— Hé ! Il commence à avoir l'oreille dure, notre reyot ! dit Chicot tout en remettant à un bracher ou valet, qui sentait la mouée, (curée) et se montrait par trop happe-loppin.

— Vous plaisantez, monsieur Chicot, répliqua Haramboure. Et pourquoi, s'il vous plaît ?

— Parce qu'il a du coton dans les oreilles.

Chacun de rire à ce mot. Nos Gascons n'aimaient pas les jésuites, le père Cotton surtout, confesseur du roi, leur était antipathique.

— Ah ! voici le reyot ! s'écria enfin Castaignac ?

— Capé dé Dious ! fit Chicot, qui donc tient-il en croupe.

Henri IV, en simple gonelle ou casaque de chasse, un vieux feutre sur l'oreille venait d'apparaître à cheval, au débouché d'une tortillière ou

sentier tortueux du bois.

Il avait en selle derrière lui un gros payan.

Tous les gentilshommes de saluer aussitôt, en se découvrant. Le paysan écarquillait de grands yeux.

— Hé bien ? demanda le Béarnais, en se retournant vers son compagnon, qui est le roi ?

— Ma finte, monsieur, répondit notre Jacques Bonhomme, il faut que ce soit vous ou moi, car il n'y a que nous deux qui avons notre chapeau sur la tête.

Le roi se mit à rire comme un bossu, et toute la vénérie l'imita.

Il avait rencontré le paysan au pied d'un arbre, et Henri, toujours bon et familier avec le premier venu, lui avait demandé ce qu'il faisait là.

— Ma finte, monsieur, répondit le pitaud, j'étais là pour voir passer notre roi.

Celui-ci avait fait monter le paysan derrière lui en lui promettant de le mener dans un endroit où il verrait tout à son aise.

— Mais comment, avait demandé le campagnard pourrais-je le reconnaître ?

— Tu n'auras qu'à regarder celui qui aura son chapeau, pendant que tous les autres auront la tête nue.

Tout le monde se précipita dans Madrid, pour le repas de chasse. Henri avait les mains chargées d'oiseaux. Il aperçut La Varenne et Coquet, qui devaient ensemble, et se mit à crier, tout guilleret et appétant, le salmis, le menu rot et la gibeloite.

— Coquet ! Coquet ! vous ne vous devez pas

plaindre de notre dîner à Roquelaure, Termes, Frontenac, Aramboure et Fontaine, ni à moi, car nous apportons de quoi nous traiter. Mais allez vivement faire coucher la broche, et, nous réservant notre part, faites qu'il en reste pour ma femme et les petiots, qu'on leur portera au Louvre. De ces perdreaux surtout, que je tiens, je les ai pris moi-même.

Le bon Henri, comme on le voit, songeait aussi bien à sa femme et à ses enfants qu'à lui-même, bien qu'il eût quelquefois à se plaindre de la reine et des Concini ses compères.

En ce moment, parut La Cielie, avec son gros bâton et auprès de lui Parfait, portant un énorme bassin couvert d'une belle serviette.

— Sire ! embrassez-moi, cria Parfait. J'ai couru au jardin et j'en rapporte quantité et de forts bons !

Le roi se mit à rire et dit à son compagnon :

— Voilà Parfait bien réjoui, cela lui fera un doigt de lard sur les côtes. Je vois bien qu'il m'apporte de beaux melons, que j'aime tant : aussi j'en veux manger tout mon saoul, d'autant qu'il ne me font jamais de mal, quand ils sont fort bons que je les mange quand j'ai bien faim, et avant la viande, comme l'ordonnent tous les médecins.

Mais il commanda, de même que les perdreaux, qu'on en envoyât une part au Louvre.

Ces naïves scènes d'intérieur étaient fréquentes entre Henri et ses vieux compagnons de guerre. Souvent il s'affranchissait ainsi de l'étiquette et des pompes de la royauté. Sully, dans ses *Mémoires*, a rapporté, avec beaucoup d'autres, celle que nous venons de raconter.

L'Événement dit que M. Brisson désirerait ne pas prendre la direction de la présidence du conseil, à cause de la convention franco-suisse parce qu'en sa qualité de libre-échangiste il serait obligé de l'appuyer.

La plupart des journaux assurent que M. Rouvier sera remplacé par M. Peytral.

On s'est, toute la journée durant, assez peu occupé de cette crise, qui est encore dans la phase incertaine des débuts. On s'inquiétait plutôt d'avoir des nouvelles de la commission d'enquête, qui a tenu une longue séance.

La seule chose grave, c'est la lettre de blâme et de désaveu que M. le premier président Périer vient d'adresser à M. Prinet, le conseiller chargé de l'instruction de l'affaire de Panama.

Cette lettre qui pourrait bien devenir le point de départ de nouveaux et graves incidents.

INFORMATIONS

La politique coloniale

M. Etienne a fait à Grenoble une conférence sur la politique coloniale.

Il a conseillé aux Français de ne pas prêter leur argent aux nations étrangères, car l'épargne nationale doit maintenant se consacrer à nos colonies pour le plus grand bien de la patrie.

Le Panama

Les avocats de MM. de Lesseps, Eiffel et Cottu, ont adressé au procureur général une protestation contre la pensée prêtée au garde des sceaux de communiquer à la commission d'enquête le dossier de M. Prinet.

Ils disent que cette communication serait illégale et attentatoire aux droits de la défense.

Les révélations

La *Libre Parole* cite quelques noms de personnes ayant participé à l'émission des obligations de Panama, c'est-à-dire ayant touché des primes d'émission.

Parmi celles-ci se trouvent MM. le baron Reinach, Arton, Adrien Hébrard, Montebello, marquis de Beauvoir, Edmond Magnier, Edwards, directeur du *Matin*.

Le même journal demande si M. Antonin Proust n'aurait pas participé à une opération de ce genre.

La Triple Alliance et la guerre

Le *Journal* publie un document qu'il dit être la traduction du renouvellement de la triple alliance.

L'article 7 est le plus important.

Il porte qu'en cas de guerre russo-allemande, l'Italie mobilise sur les Alpes et déclare la guerre si la France prend parti pour la Russie.

Si un conflit franco-italien éclate, l'Allemagne agit de la même façon.

Il est stipulé que l'alliance est défensive mais deviendrait offensive en cas de danger pour un des alliés.

Ils s'engagent à tenir leur armée sur pied de guerre pendant toute la durée de l'entente.

L'Allemagne et l'Autriche reconnaissent Rome comme capitale de l'Italie.

L'Allemagne et l'Italie défendent la politique de l'Autriche dans les Balkans.

Ayant glissé l'écrit révélateur sous son pourpoint, il dit tout bas à Beringhen :

— Que le messager prévienne la personne qui l'envoie que je serai auprès d'elle dans l'après-midi.

Puis il se remit à chanter d'autres gais refrains, auxquels ses fidèles firent chorus.

Au bout d'une demi-heure, le roi se leva et dit :

— Messieurs, retournons au Louvre !

— Déjà ! fit-on à la ronde.

— Toute chose a son temps. Après le plaisir, les affaires.

Comme Henri IV passait devant une fenêtre, il vit un homme en singulier costume et un panier au bras qui se disputait avec un garde, parce que celui-ci ne voulait point le laisser pénétrer dans le manoir de Madrid. Le garde administrait des bourrades au paysan.

— Ventre-saint-gris ? s'écria le roi, mais je connais cette figure et ces habits me rappellent le Béarn... Hé ! garde ! laisse entrer ce berret !

On appelle Berrets les paysans du Béarn.

Quand le berret fut en présence du roi, il se jeta à ses pieds, embrassa ses genoux en versant des larmes de joie, et en s'écriant :

— Bonjour, mon Henri ? Notre femme vous envoie des fromages de bœufs que vous aimez si bien.

Le roi, presque honteux, dit la chronique, qu'un homme de son pays se trompât aussi grossièrement devant ses gentilshommes, se pencha avec bonté et dit tout bas au paysan béarnais :

— Hé ! je te reconnais bien, mon ami, et pen-

La mort du cardinal Lavigerie

Tunis, 29 novembre.

Ce matin, à dix heures, un service solennel a été célébré, à la Cathédrale de Tunis, à l'intention du cardinal Lavigerie. On n'avait envoyé aucune invitation, mais la population n'en était pas moins venue en grand nombre témoigner de ses regrets pour la perte qu'elle vient de faire.

Le personnel de la résidence, les fonctionnaires et tous les officiers de la garnison assistaient à la cérémonie.

Dans l'épiscopat

Les évêques de Saint-Dié et de Clermont, sur l'invitation du pape, ont accepté les archevêchés de Cambrai et de Bourges.

L'Explosion au Commissariat de police

DE LA RUE DES BONS-ENFANTS

On mande de Saint-Etienne, le 27 novembre :

« Au cours de l'instruction de l'affaire de la rue des Bons-Enfants, M. Athalin, juge d'instruction, s'est inquiété de savoir si la dynamite employée n'était pas celle qui fut volée le 28 juillet dernier, dans le trajet de Port-Vendres à La Chapelle-sous-Duy.

» Afin de bien éclairer ce point important, M. Athalin a fait, en vertu d'une commission rogatoire, interroger par M. Chauvin, commissaire de police, M. Bory, représentant, à Saint-Etienne, de la Société de dynamite, qui avait reçu la commande de M. Badion, entrepreneur à La Chapelle-sous-Duy.

» M. Bory a fourni les formules exactes de la dynamite et de la grisoutine volées. Ces formules seront communiquées à M. Girard, chef du laboratoire municipal, pour lui servir dans son enquête. »

AU DAHOMEY

Le pays Mahi

Nous empruntons à l'ancien lieutenant gouverneur des Rivières du Sud, M. Bayol, quelques données sur le pays Mahi, dans lequel s'est réfugié Behanzin :

Le pays Mahi, qui a bien une profondeur de cinquante kilomètres, est absolument sous l'influence dahoméenne. Behanzin en nomme le roi. Celui d'aujourd'hui, Badigi, est sous ses ordres ; il lui paye un tribut annuel. Le Mahi compte de nombreuses villes : d'abord Savalou, sa capitale, qui n'a pas moins de 35,000 habitants, puis Cessi, Mopa, Kutago, Pohymion, Vogudo, Ananti, etc., qui peuvent avoir ensemble 100,000 âmes.

Selon M. Bayol, il serait facile, dans ce pays, de faire une assez importante levée de soldats et d'amazones.

Il est de toute évidence que Behanzin peut, à un moment donné, effectuer un retour offensif pour reprendre Abomey. C'est pour cela que le général Dodds laisse dans la capitale une garnison d'au moins six cents hommes.

Quand le pays sera réorganisé et quand les nouveaux chefs dahoméens auront pu reprendre une autorité sur les populations du royaume, la garnison d'Abomey pourra être rappelée à la côte. Mais, en attendant, il est indispensable d'avoir des forces sérieuses à opposer à Behanzin.

Les rapatriés

Bordeaux, 29 novembre.

Une vingtaine de soldats de la Légion étran-

gère et deux sergents, blessés ou malades, venant du Dahomey, sont arrivés par le paquebot des Messageries maritimes le *Brasil*. Ils avaient été d'abord transportés à Dakar par le *Mytho* ; après un court séjour à l'hôpital de Dakar, ils ont été embarqués sur le *Brasil* qui les a ramenés en France.

La plupart de ces soldats, quoique fatigués, ont cependant assez bonne mine. Quelques-uns, les plus sérieusement atteints, ont été dirigés sur l'hôpital militaire, les autres ont été logés à la caserne d'Alsace. Plusieurs de ces soldats ont pris part à la première attaque tentée contre Kana. Le climat, disent ces braves, n'est pas aussi chaud qu'on le croit.

Le ciel est souvent couvert ; presque tous les deux jours, vers le soir, des orages violents éclatent accompagnés d'une pluie torrentielle, mais bienfaisante, car l'eau manque très souvent dans ce pays. Aussi recueille-t-on précieusement l'eau de pluie qui dégoutte des tentes dans des gamelles et tous les récipients qu'on a sous la main.

Malheureusement cette eau ne suffit pas aux besoins de la colonne qui en a manqué quelquefois.

Malgré tous les soins donnés au ravitaillement, le pain a manqué. En revanche on a toujours eu du biscuit en quantité, des conserves, du riz, mais faute d'eau on ne pouvait pas toujours s'en servir. Sur le territoire du roi Toffa, notre protégé, les indigènes s'empressaient de nous porter de l'eau.

En pays dahoméen on n'a rencontré que de très rares citernes. On a été obligé de consommer l'eau vaseuse des rivières qu'on filtrait avec beaucoup de peine. Les villages dahoméens étaient toujours déserts à l'arrivée de nos troupes ; à peine y trouvait-on quelques chèvres oubliées.

La discipline était très sévère. Les premières nuits, les sentinelles, au moindre bruit, faisaient feu croyant à une attaque. De là, des alertes fréquentes. Le général Dodds, pour mettre un terme à ces fausses alertes, a dit qu'il infligerait aux factionnaires pris en défaut quinze jours de prison et la garde des avant-postes sans armes pendant la nuit. Depuis ce jour il n'y a plus eu de coups de feu inutiles tirés la nuit.

Les soldats en question disent qu'il y a beaucoup de singes dans les forêts. Ils regrettent tous de n'avoir pu continuer la campagne.

Les médailles de guerre

Nous avons dit que la médaille du Dahomey, conforme, pour le module et la face, à la médaille du Tonkin, portera au revers le mot Dahomey. Le ruban qui l'attachera sera moitié noir et moitié jonquille, par de petites raies verticales.

La médaille du Dahomey sera — indépendamment de la médaille de Sainte-Hélène — la dixième des médailles commémoratives d'expéditions militaires auxquelles a pris part l'armée française. Ce sont :

Médaille de Crimée. — Accordée par la reine d'Angleterre aux militaires de tout grade qui prirent part à la campagne de la Crimée ; elle se suspend à un ruban bleu, liséré de jaune, qui comporte un nombre d'agrafes en argent égal à celui des batailles auxquelles a assisté le titulaire. Elle a été créée le 29 avril 1856, et le traité de Paris porte la date du 30 mars.

La discipline était très sévère. Les premières nuits, les sentinelles, au moindre bruit, faisaient feu croyant à une attaque. De là, des alertes fréquentes. Le général Dodds, pour mettre un terme à ces fausses alertes, a dit qu'il infligerait aux factionnaires pris en défaut quinze jours de prison et la garde des avant-postes sans armes pendant la nuit. Depuis ce jour il n'y a plus eu de coups de feu inutiles tirés la nuit.

Les soldats en question disent qu'il y a beaucoup de singes dans les forêts. Ils regrettent tous de n'avoir pu continuer la campagne.

Les médailles de guerre

Nous avons dit que la médaille du Dahomey, conforme, pour le module et la face, à la médaille du Tonkin, portera au revers le mot Dahomey. Le ruban qui l'attachera sera moitié noir et moitié jonquille, par de petites raies verticales.

La médaille du Dahomey sera — indépendamment de la médaille de Sainte-Hélène — la dixième des médailles commémoratives d'expéditions militaires auxquelles a pris part l'armée française. Ce sont :

Médaille de Crimée. — Accordée par la reine d'Angleterre aux militaires de tout grade qui prirent part à la campagne de la Crimée ; elle se suspend à un ruban bleu, liséré de jaune, qui comporte un nombre d'agrafes en argent égal à celui des batailles auxquelles a assisté le titulaire. Elle a été créée le 29 avril 1856, et le traité de Paris porte la date du 30 mars.

La médaille de la Baltique. — Donnée par la reine d'Angleterre aux militaires de l'armée française occupés, pendant la guerre de Crimée, au siège de Bomarsund. Elle date du 10 juin 1857 et se porte avec un ruban jaune liséré de bleu.

Médaille d'Italie. — Le décret qui l'a fondée est du 11 août 1850, alors que la paix de Villafranca est du 12 juillet. Le ruban est rayé rouge et blanc.

Médaille militaire de Savoie. — Instituée en 1833 par Charles-Albert, roi de Sardaigne, elle a été accordée par Victor-Emmanuel à nombre d'officiers et soldats français qui ont pris part à la campagne de 1859 ; le port en a été réglé en France par décret du 23 mars 1860. Le ruban est bleu foncé.

Médaille de Chine. — Donnée aux militaires qui ont fait partie de l'expédition de Chine, elle a été créée le 23 janvier 1861 ; le traité de Pékin avait été signé le 26 octobre 1860. Le ruban est jaune avec caractères chinois brodés en bleu.

Médaille du Mexique. — Accordée par décret du 29 août 1863 : se porte avec un ruban blanc, coupé par un sautoir vert qui charge une aigle empâtant un serpent.

Médaille de Mentana. — Créée à la fin de 1867 par Pie IX. Elle est soutenue par un ruban à cinq raies verticales, dont trois blanches et deux bleues.

Médaille du Tonkin. — Elle est du 6 septembre 1885. Ruban moitié vert et moitié jaune, petites bandes verticales.

Médaille de Madagascar. — La dernière en date : 31 juillet 1886. Ruban moitié vert et moitié bleu, petites raies horizontales.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

A la Cathédrale

On procède en ce moment à la pose des vitraux de la grande rosace qui orne la façade principale de notre Cathédrale.

Convocation

Les membres du *Parti ouvrier cadurcien* sont priés de se réunir vendredi soir, 2 décembre, à 7 heures 1/2.

Ordre du jour important.

Les veuves d'employés civils

Grâce à l'entente du ministre des finances avec la commission du budget, l'égalité des droits à la pension va se rétablir entre les veuves d'employés civils de l'Etat. On a décidé, en effet, l'insertion dans la loi de finances pour 1893 une disposition ainsi conçue :

« Lorsqu'un fonctionnaire ou employé décèdera après vingt-cinq ans de service (au lieu de trente) sans avoir droit à sa pension, sa veuve, si elle compte six ans de mariage, aura droit à une pension égale au tiers de la pension produite par la liquidation des services de son mari.

» Une pension temporaire de même importance sera accordée à l'orphelin ou aux orphelins mineurs du fonctionnaire, lorsque la mère sera décédée ou inhabile à recueillir une pension ou déchu de ses droits. »

ces pauvres gens pour l'acquiescer, afin qu'ils ne fussent chargés que selon leur portée. »

Au moment d'atteindre la porte Saint-Honoré, surmontée de ses deux tours rondes, le roi s'arrêta brusquement, et, se tournant vers sa suite, s'écria :

— Ventre-saint-gris, j'y songe, c'est aujourd'hui la Saint-Bacque, (Saint-Bacchus) fête des vigneron de Montmartre. Je ne perdrai pas cette belle occasion de voir la joie de mon peuple... D'Aubigné, Castaignac et vous, Marcel, vous allez me suivre !... Messieurs, au revoir, retournez au Louvre, je vous prie.

Les trois gentilshommes invités par Henri, s'étaient mis à le suivre, tandis que le reste des seigneurs continua son chemin en s'engageant sur le pont de la porte Saint-Honoré.

— Mon fils, dit alors Henri à Marcel, qui avait pris sa gauche sur un ordre du roi, tu devines pourquoi je me rends à Montmartre.

— Vous l'avez dit, Sire, pour être témoin de la fête des vendangeurs.

— Prétente ! Nous allons à l'abbaye.

— Madame Marie de Beauvilliers sera heureuse de revoir Votre Majesté, il y a bien longtemps que vous ne l'avez honorée de votre visite : elle s'en plaignait à moi il y a quelques jours.

— Hélas ! oui, et j'ai tort de la négliger, je le confesse. Dans le temps, que je suivais ses avis, je m'en trouvais bien.

— Vous ne l'avez point consultée sur le rappel de la Compagnie de Jésus.

(A suivre.)

Médecine gratuite

Les médecins de Cahors se sont réunis dimanche soir, dans le local du bureau de bienfaisance, où ils avaient été convoqués pour l'adoption de nouvelles mesures relatives au service de la médecine gratuite.

Les médecins ont décidé que les malades indigents auraient désormais le droit de choisir leur médecin.

En ce qui concerne les remèdes gratuits, les médecins ont encore décidé que, si la somme de 3,000 fr., affectée à l'achat de ces remèdes, était insuffisante, l'excédent serait pris sur la somme de 2,000 fr. affectée aux honoraires des médecins qui donnent leurs soins aux indigents.

Pour l'année 1893, toutefois, M. le docteur Lebouf seul restera chargé de la médecine gratuite dans le canton nord de Cahors.

Transport à prix réduit

De concert avec les Compagnies de chemin de fer, le ministre de la guerre vient d'adopter un modèle de demande de transports à prix réduit, à l'usage des membres des congrégations religieuses chargés du service des hôpitaux de la guerre et de la marine.

Ces demandes, extraites d'un carnet uniforme, dont tous les établissements hospitaliers vont être incessamment pourvus, seront valables pendant deux mois à partir de leur date de délivrance; elles devront être revêtues de la signature du directeur et de celle du médecin-chef de l'hospice, et ne pourront être utilisées que pour un seul voyage, aller et retour.

La loi des cadres

Voici les principales innovations consacrées par le projet de révision de la loi des cadres, que M. de Freycinet a déposé sur le bureau de la Chambre, et qui est destiné à augmenter les forces défensives de l'armée :

Création du grade de général d'armée; dix généraux d'armée seront créés pour ce grade; la limite d'âge sera portée à soixante-six ans.

La limite d'âge pour les généraux de division, dont le nombre ne change pas, est abaissé à soixante-quatre ans.

Création de vingt généraux de brigade de plus. Dans chacun des 145 régiments d'infanterie subdivisionnaires, on crée un chef de bataillon et un capitaine en second par compagnie.

En revanche, on supprime les adjudants-majors et les capitaines de cadre complémentaire.

On crée deux bataillons de chasseurs alpins.

Tous les bataillons de chasseurs à pied seront portés à six compagnies.

Dans la cavalerie on supprime les incomplets, ce qui donnera six colonels ou lieutenants-colonels de plus, douze chefs d'escadrons de plus, cinquante-trois capitaines qui seront affectés aux régiments mixtes.

Pour l'artillerie, on crée dans chaque régiment un chef d'escadron et trois capitaines pour le service du ravitaillement des munitions auquel étaient affectés jusqu'à présent les capitaines en second qui passeront aux régiments mixtes.

D'autre part, la nouvelle loi a également pour objet de créer deux nouveaux bataillons d'artillerie de forteresse, ainsi que deux régiments d'artillerie de montagne à six batteries, qui seront affectés aux 14^e et 15^e corps.

Les batteries stationnées en Algérie formeront quatre groupes d'artillerie d'Algérie à quatre batteries.

Pour le génie, on crée un 20^e bataillon de plus et un bataillon en Afrique.

Pour le train des équipages, les compagnies isolées en Afrique seront groupées en un escadron.

Pour l'état-major, les officiers stagiaires et les officiers appartenant à la plus ancienne promotion de l'Ecole de guerre seront placés hors cadre dès le temps de paix.

La classe de 1892

Lors de la formation de la classe de 1891 et à la fin des opérations des conseils de révision, nous avons étudié, dans une série de notes, l'influence de la guerre sur la classe de 1891. Nous établimes que le déficit pouvait approximativement être évalué à 10 0/0 pour les naturalisés et réintégrés, pour la plupart non astreints au service actif, soit 20 0/0.

Dès cette époque, nous exprimions l'espoir de voir la classe de 1892 venir combler ce vide et effacer, au point de vue du recrutement du moins les dernières traces de la guerre de 1870.

Cet espoir n'aura pas été trompé, car il résulte des renseignements qui nous parviennent de différents côtés que la classe de 1892 s'annonce comme devant être, d'une part, très supérieure en nombre à la classe de 1891 et, d'autre part, dépasser notablement le chiffre normal du contingent.

En effet, bien que l'établissement des listes de recrutement cantonal soit à peine commencé, les inscriptions affluent en grand nombre. A peine la France avait-elle pu se ressaisir et regarder l'avenir avec un peu de confiance, il se produisit une véritable explosion de vitalité. Tous les mariages projetés avant les événements de 1870 s'accomplirent; les unions qui étaient restées stériles par suite du départ des maris donnèrent

une recrudescence considérable dans le nombre des naissances.

Ainsi, à Paris, le chiffre des naissances, qui, en 1871, n'avait atteint que 37,410, dont 19,167 garçons et 18,243 filles, s'éleva brusquement, en 1872, à 56,894, dont 29,042 garçons et 27,852 filles. Il est juste d'ajouter que le chiffre de 37,410 naissances est un peu en dessous de la vérité, par suite de la disparition d'un certain nombre de documents de l'état civil lors de l'incendie de la mairie du douzième arrondissement pendant la Commune. En estimant cette lacune à environ un millier de naissances, il n'en reste pas moins un excédent considérable en faveur de la classe de 1892, et nous pouvons, sans craindre d'être taxés d'exagération, affirmer que la classe de cette année sera supérieure d'environ un quart à la classe de 1891 et excédera le chiffre normal des classes de tout le contingent des naturalisés et réintégrés, astreints maintenant au service militaire.

Par une coïncidence bien singulière, cet accroissement du nombre d'hommes se produira l'année même où sera votée la loi des cadres portant création de quelques corps de troupe. M. de Freycinet expose qu'il fera ces créations aussitôt que les ressources du recrutement le permettront. Or, le recrutement recevra, l'an prochain, un appoint considérable.

Station agronomique

Par décision ministérielle en date du 24 octobre 1892, une station agronomique a été annexée aux laboratoires agricoles (chimie et botanique) de la Faculté des Sciences de Toulouse. Le Conseil général du département de la Haute-Garonne, dans sa session du mois d'août dernier, a voté une subvention de deux mille francs pour favoriser l'établissement de ce service qui fonctionnera dans quelques semaines.

Les stations de cette nature annexées déjà depuis longtemps aux Facultés des Sciences de Bordeaux, Lyon, Caen, Rennes, Poitiers, Clermont-Ferrand, Dijon, etc. ont rendu de trop nombreux services aux populations agricoles pour qu'il soit utile d'insister sur l'utilité de cette nouvelle création à Toulouse.

Rappelons que, parmi les travaux exécutés par ces établissements, se trouvent les analyses, contrôle et essai des semences, les déterminations des maladies des plantes, l'analyse des sols, des engrais naturels et artificiels, des fourrages, des aliments et produits agricoles, etc.

Des recherches d'un caractère pratique sont faites parallèlement dans les champs d'expérience sur les nouveaux procédés agricoles, l'amélioration des variétés cultivées, les maladies des plantes, l'acclimatation des espèces nouvelles, etc...

Veloce-Sport Cadurcien

MM. les membres du V.-S.C. sont instamment priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu samedi trois décembre courant à 8 heures 1/2 du soir, au siège de la société. (Café Tivoli).

Ordre du jour :

- 1^o Rapport de la commission du bal.
- 2^o Rapport de la commission théâtrale.
- 3^o Paiement des cotisations.
- 4^o Questions diverses.

Aviron Cadurcien

MM. les membres de l'Aviron Cadurcien sont instamment priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu lundi cinq décembre courant à 8 heures 1/2 du soir, au siège de la société.

Ordre du jour :

- 1^o Présentation des nouveaux membres.
- 2^o Paiement des cotisations.
- 3^o Questions diverses.

La date des télégrammes

Les protestations arrivent de plus en plus nombreuses au ministère du commerce contre la suppression de la « date imprimée » des dépêches télégraphiques.

Les chambres de commerce, notamment, déclarent que cette suppression cause des abus et qu'elle a surtout le grave inconvénient de retirer toute autorité aux télégrammes en cas de contestation.

Jusqu'à présent l'administration, pour justifier la mesure, s'était bornée à invoquer une clause de la convention internationale de Vienne; mais les protestations des assemblées délibérantes font remarquer, non sans raison, que les dépêches échangées sur le territoire français ne doivent pas être soumises à cette exigence.

On a donc mis à l'étude la question de savoir si la suppression de date ne peut être restreinte à l'expédition des télégrammes pour les pays étrangers.

Gourdon

Le tribunal correctionnel a condamné quelques chasseurs à des amendes diverses pour infraction à la loi de 1844 sur la chasse.

Le sieur C..., de Gourdon, est inculpé du vol d'une montre à un horloger de notre ville, laquelle appartenait à un de ses clients nommé Roques.

Reconnu coupable de cette soustraction frau-

duleuse, C... est condamné à un mois de prison, avec application de la loi Bérenger.

Le sieur Barbio, âgé de 18 ans, domicilié à Fajolles, canton de Payrac, est un précoce mauvais sujet, il comparait en police correctionnelle sous l'inculpation de vol d'une somme de 30 fr. au préjudice des époux Res-ayré, demeurant au même lieu, avec cette circonstance aggravante qu'il a commis le vol dans la maison de ce dernier où il était entré sous un prétexte futile; il est condamné pour ce fait, à deux mois de prison et aux dépens. Malgré son jeune âge, Barbio avait déjà subi deux condamnations antérieures pour vol.

Le sieur Jean Jach, âgé de 24 ans, domicilié à Léobard, canton de Gourdon, comparait devant le tribunal correctionnel sous l'accusation d'abus de confiance envers divers négociants qui lui expédiaient des marchandises qu'il ne payait pas.

Malgré une pathétique plaidoirie de M^{re} Serres, défenseur du prévenu, le tribunal a condamné Jach à quarante jours de prison et aux dépens. Mais faisant application d'une loi votée récemment par les Chambres, il a décidé que la prévention subie par le prévenu sera déduite de la peine.

Un vagabond du nom de Tardieu, originaire d'Argentan (Orne), qui a outragé la gendarmerie de Payrac, a été arrêté par elle et conduit sous bonne escorte à la prison de Gourdon, où il a été immédiatement écroué.

M. Paul Salles, de Gourdon, surnuméraire actif des contributions indirectes dans le département du Lot, est nommé commis à Bourg (Ain).

CHRONIQUE THÉÂTRALE

LE GRAND MOGOL

Le public cadurcien se civilise, le public cadurcien est civilisé; ne faudrait-il pas dire charmé, comme les petits serpents et comme le prince Mignapour. C'est que M^{me} Demanthe-Guyot joue d'une façon bien gracieuse le rôle d'Irma, et je suis persuadé qu'elle est pour beaucoup dans le succès qu'obtient la troupe, car elle s'acquitte à merveille de ses fonctions de *charmeuse*. C'est d'ailleurs la seule qui possède une voix suffisante pour chanter un opéra-comique comme le *Grand Mogol*, et il faut ajouter qu'elle s'en sert très agréablement, comme de toutes les autres qualités dont elle est douée.

Je dois dire qu'à défaut de voix, les autres artistes mettent un entrain et une conscience dignes de tous éloges dans l'interprétation de leurs rôles; la timidité dont semble toujours empreint le jeu de M. Marty, lui a servi hier pour rendre fidèlement le personnage du naïf prince Mignapour; Quant à MM. Coulon et Mario, ils ont obtenu un réel succès de rire dans les rôles si comiques de Nicobar et de Crakou; M^{me} Warton a fait tous ses efforts pour rendre aussi convenablement que possible celui de la princesse Bengaline, et elle y a parfois réussi; M. Dartès a été un très bon Joquelet.

Voilà pour le détail; mais si on prend la soirée dans son ensemble, on peut dire sans exagération qu'elle a été excellente.

La mise en scène mérite encore une mention toute spéciale; c'est un éloge qui doit avoir d'autant plus de valeur aux yeux de M. Guyot, qu'il est rare qu'avant lui, les directeurs de notre scène l'aient mérité. Enfin, l'orchestre a été excellent comme d'habitude; mais on pouvait s'apercevoir que comme les spectateurs il était heureux d'en revenir à la franche et joyeuse musique d'Audran, après les mesures au moins étranges de *Toto*. A signaler le duo de flûte et violon, par MM. Combes et Barreau, qui a enlevé les braves de la salle entière.

Mercredi prochain, *La Mascote*, avec deux débuts: un ténor et un baryton. M. Guyot a compris qu'aussi bonne que fût sa troupe, il avait besoin au moins de deux voix. Il est à espérer que l'on n'aura qu'à le féliciter du choix de ses deux nouveaux artistes.

M. HEYC.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME du 4 DÉCEMBRE 1892
de 3 à 4 heures du soir
(Allées Fénélon)

Le Pilote (Pas redoublé)	Sellenick.
Zaire de Nella (solo de piston)	Rossini
Exécuté par M. Larroque.	
Le Bravo (valse)	Salvayre.
Le Dieu et la Bayadère (Ouverture)	Auber.
Jane (polka)	Tourneur.

12^e ANNÉE **L'ARGENT** 4 fr. PAR AN
JOURNAL FINANCIER HEBDOMADAIRE
Dir. : Charles DUCHER (Don Fabrice) O. A. 1/2
17, Rue Saint-Marc, PRAIS.

Cornac

Ddimanche, 4 courant, à 3 h. 1/2 du soir, M. Drouhault, professeur départemental d'agriculture fera une conférence agricole pratique et gratuite, à la mairie de Cornac.
Sujet : Reconstitution des vignobles.

Thémimettes

Nous apprenons la mort de M. Basile Fayt, docteur en médecine, maire de la commune de Thémimettes.
Le docteur Fayt était âgé de 61 ans, il administrait la commune depuis plus de vingt ans.

Larnagol

Dans la journée du 23 novembre, les truffières appartenant à MM. Jules Forestier et Jean Bosc, propriétaires à Ceuzac, commune de Larnagol, ont été fouillées par des individus accompagnés de chiens.

Il paraît que la quantité de truffes volées s'élèverait à 20 kilogrammes environ.

Des soupçons graves pèseraient sur des braconniers du voisinage.

Figeac

Un crime horrible a été commis aux Artis, commune de Bagnac. Le jeune Urcin Marty, âgé de 26 ans, revenant de la foire de Maurs, a été assassiné aux Artis, sur les confins du Cantal. Sa tête a été broyée par un coup de fusil tiré à bout portant.

La vengeance serait le mobile du crime.
La justice est sur les lieux.

Avant-hier au soir, vers 8 h., un commencement d'incendie s'est déclaré à l'entrepôt des tabacs de notre ville. Des allumettes de contrebande, saisies et déposées dans la cuisine de M. Lachaud, ayant pris feu, tout le mobilier de cette pièce a été entièrement brûlé. M. Cussonac, sergent des pompiers, a donné l'alarme, sans cela tout l'entrepôt se brûlait.

Nouilles aux Œufs et Macaroni ***
RIVOIRE & CARRET
En boîtes et paquets de 250 et 500 grammes
Réclamez dans toutes les Épiceries

Dernières nouvelles

La crise

Plusieurs journaux prétendent que M. Brisson, après avoir formé le cabinet, s'effacerait pour garder la présidence de la commission d'enquête et proposerait M. Bourgeois comme président du conseil.

Ce bruit rencontre une certaine créance. Les journaux républicains modérés accueillent favorablement la combinaison Brisson.

Le *Petit Journal* préconise l'idée d'anticiper les élections.

PLUS DE DOULEURS
Rhumatismes, Sciatique, Goutte, Maux de Reins, Points de Côté, Toux rebelle, Bronchites, etc.
PAR L'APPLICATION DU **VERISIMILE TOPIQUE BERTRAND** AINÉ
50 années de succès et des milliers de guérisons ont prouvé son efficacité (Notice gratuite)
Prix: 0.50, 0.75, 1, etc. - Franco contre mandat.
LYON, 21, place Bellecour; PARIS, 111, rue Rennes et 1^{er} rue...

PAPIER WLINSI, Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Mauz de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte.
Exiger le nom WLINSI.

L'EAU DE LÉCHELLE hémostatique est ordonnée contre les Crachements de Sang, les Hémorragies utérines et intestinales, les Pertes, la Dysenterie, etc.
Paris, 378, rue Saint-Honoré.

BULLETIN FINANCIER

du 30 novembre 1892

Le marché a été calme jusqu'au moment de la réponse des primes, mais au moment de cette opération, on a sensiblement réactionné sur nos rentes. La fermeté relative d'hier contrastait singulièrement avec le gachis politique dans lequel on passait.

Les places étrangères sont calmes. Le 3 0/0 après 99.12 1/2 au plus bas finit à 99.25 sur le bruit que M. Rouvier resterait au ministère.

Les actions des établissements de crédit sont plus faibles qu'hier. Le Foncier finit à 1081.25. La Banque de Paris cote 682.50, et le Crédit Lyonnais est à 781.25. Hausse de la Banque d'Escompte à 193.75. Le Suez est à 2628.75. L'obligation Ferranti est à 237.50.

Les obligations de la Société des Immeubles de France sont très recherchées au comptant. L'obligation 3 0/0 est à 390, le 4 0/0 à 456.25. Les fonds étrangers sont moins fermes. Cela tient à ce que nous sommes à la veille de la liquidation. L'Italien est à 93.60 sur des réalisations de bénéfice. L'Extérieure est à 63 1/16.

Malgré les avis officiels du gouvernement Portugais, la rente ne se relève pas. En Banque, les actions privilégiées de la Gallia se négocient de 15.50 à 16.

Bibliographie

Vient de paraître : *Almanach National du Centenaire*, résumé très complet de l'histoire de la Révolution française d'après A. Thiers et Henri Martin. 40 portraits, nombreuses et magnifiques gravures, calendrier républicain, chants de l'époque : « Ça ira », « Carmagnole », « Marseillaise », « Chant du Départ », etc. En vente chez tous les libraires et marchands de journaux : 50 centimes.

LE BON JOURNAL. — Administration et Rédaction, 26, rue Racine, Paris. — Sommaire du 1^{er} décembre 1892. — Oscar Léoni Le Pendu. — Pierre Mael : Mer sauvage. — Pierre Sales : Chaîne dorée (suite). — C. Améro : Le Tour de France d'un petit Parisien (suite). — Xavier de Montépin : Sa Majesté l'Argent (suite). — Odysse Barot : Le Mari de la Princesse (suite).

Au point de vue du droit et de la pratique courante, la 295^e livraison de la GRANDE ENCYCLOPÉDIE renferme un grand nombre de ces renseignements dont a besoin tous les jours et qu'on ne sait bien souvent ou trouver commodément. Signalons donc à nos lecteurs les articles Excess de pouvoir, de M. F. Girodon, Excitation à la débauche, de M. G. Lagrèssille, Exclusion de communauté, de M. R. Blondel, Excuse (droit civil et droit criminel), de M. Cheuvreux, Exécuteur testamentaire, de M. E. Dramard, Exécution (droit civil et droit criminel), de M. Cheuvreux, Exhérédation, de M. P.-F. Girard, Expéditeur (droit commercial), de M. Didierjean, Exploit, de M. Girodon. La même livraison contient le commencement d'un très remarquable article de M. D. Berthelot sur les Explosifs, un sujet qui est malheureusement d'une palpitante actualité.

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT ET C^{ie}
56, RUE JACOB, A PARIS

LA

MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

La *Mode illustrée*, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des tableaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

Prix pour les départements : 1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure colorée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également, soit aux bureaux de poste, soit aux libraires des départements.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte

Breveté S. G. D. G.

Enclume de Famille

Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le *Protecteur de la Chaussure*, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le *Protecteur*, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. *Lessiveuses Soleil*.

Echarpes pour maîtres et adjoints

EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re} et 2^e classes sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 2 personnes	20 %
— 3 —	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 —	ou plus 40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 15 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e itinéraire
Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.
Les prix de ces billets sont les suivants :
1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50.
— Durée de validité : 30 jours.
La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque pé-

riode, d'un supplément de 10 % du prix du billet.
Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe rédoit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.
AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'HIVER (15 octobre 1892)

De Paris à Toulouse

	17	5	21	35	1125
	OMNIBUS 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	EXPRESS 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	EXPRESS 1 ^{re} classe	OMNIBUS 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	OMNIBUS
PARIS..... départ.	3 ^h soir	9 ^h mat	8 ^h soir	11 35s.	—
BRIVE.....	6 38	6 21	5 21	12 42	7 ^h 5 soir
SOUILAC.....	6 50	6 46	5 20	1 10	8 3
CAZOULÈS.....	7 48	7 27	6 7	2 18	8 11
Lamothe-Fénelon.....	7 53	7 30	6 10	2 14	8 18
Nozac.....	8 »	—	—	2 21	8 21
GOURDON.....	8 2	—	—	2 22	8 21
Saint-Clair.....	8 15	—	—	2 35	8 34
Dégagnac.....	8 25	—	—	2 45	8 44
Thédirac-Peyrilles.....	8 39	8 »	6 38	3 »	8 58
Saint-Denis-Catus.....	8 49	—	—	3 10	9 8
Espère.....	9 1	—	—	3 22	9 20
CAHORS.....	9 12	—	—	3 33	9 31
Sept-Ponts.....	9 23	—	—	3 45	9 43
Cieurac.....	9 32	—	—	3 54	9 52
Lalbenque.....	9 43	8 41	7 19	4 5	10 3 soir
Caussade.....	9 58	8 47	7 24	4 20	7 42 mat.
TOULOUSE.....	10 8	—	—	4 31	1181
	10 22	—	—	4 47	7 30 mat.
	10 29	—	—	4 56	8 9
	11 2	9 31	8 6	5 31	8 45
	11 37	9 58	8 32	6 11	9 28
	12 2	10 23	8 40	6 25	—
	1 32s.	11 10s.	9 29	7 55	—

De Toulouse à Paris

	16	1140	26	1126	1136	40
	EXPRESS 1 ^{re} classe	OMNIBUS	EXPRESS 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS
TOULOUSE..... départ.	2 ^h 25	—	6 ^h »	—	9 ^h 25	6 ^h 6
MONTAUBAN..	3 14	—	7 15	—	10 30	7 13
Caussade.....	3 24	4 15	7 30	—	10 50	7 30
Lalbenque.....	3 49	5 »	7 58	—	11 31	8 11
Cieurac.....	—	5 47	—	—	12 13	8 54
Sept-Ponts.....	—	5 56	—	—	12 21	9 2
CAHORS.....	4 32	6 16	8 46	—	12 33	9 14
Espère.....	4 38	6 30	8 54	—	12 41	9 22
Saint-Denis-Catus.....	—	6 45	—	6 5	—	9 30
Thédirac-Peyrilles.....	—	6 59	—	6 20	—	9 44
Dégagnac.....	—	7 14	—	6 33	—	9 57
Saint-Clair.....	—	7 23	—	6 48	—	10 11
GOURDON.....	5 23	7 33	—	6 57	—	10 20
Nozac.....	—	7 49	9 43	7 6	—	10 29
Lamothe-Fénelon.....	—	7 58	—	7 23	—	10 43
CAZOULÈS.....	—	8 7	—	7 32	—	10 52
SOUILAC.....	—	8 16	—	7 42	—	11 1
BRIVE.....	—	8 18	—	7 52	—	11 10
PARIS.....	—	8 25	10 7	8 2	—	11 12
	—	8 31	10 11	8 9	—	11 19
	—	9 37s.	10 55	9 17m.	—	11 25
	—	—	11 5	—	—	12 27
	—	—	11 5	—	—	12 49
	—	—	10 24	—	—	11 38

De CAHORS à LIBOS

	Omnibus.	Poste.	Omnibus
CAHORS. — D.	6 ^h 40	12 ^h 50	6 ^h 30
Mercuès.....	6 54	1 4	6 53
Arrêt Douelle	6 58	»	6 57
Parnac.....	7 5	1 15	7 5
Luzach.....	7 41	1 22	7 11
Castelfranc.....	7 54	1 35	7 23
Arr. Prayssac	7 27	»	7 26
Puy-l'Évêque	7 36	1 46	7 34
Duravel.....	7 43	1 54	7 41
Soturac-Touzac	7 51	2 3	7 49
Fumel.....	8 »	2 13	7 58
LIBOS. — A.	8 6	2 19	8 4
BORDEAUX. — A.	3 51	8 11m	4 45
PARIS. — Arr.	11 38	4 28 s.	10 24

De LIBOS à CAHORS

	Poste.	Omnibus.	Omnibus
PARIS. — D.	5 ^h s.	11 ^h 30	7 ^h 40
— Express.	7 40	»	»
BORDEAUX. — »	6 10	»	3 34
LIBOS. — D.	8 20	3 30	9 5
Fumel.....	8 53	3 57	9 11
Soturac-Touzac	8 45	3 49	9 21
Duravel.....	8 52	3 58	9 28
Puy-l'Évêque.....	8 59	4 7	9 35
Arr. Prayssac	9 6	»	9 42
Castelfranc.....	9 11	4 23	9 48
Luzach.....	9 22	4 36	9 58
Parnac.....	9 51	4 46	10 6
Arrêt Douelle	9 36	»	10 11
Mercuès.....	9 41	4 57	10 18
CAHORS. — A.	9 53	5 15	10 32

De CAHORS à CAPDENAC

	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus
CAHORS. — D.	7 ^h 45	11 ^h 40	5 ^h 23
Cabessut, halte	7 54	11 51	5 32
Arcambal.....	8 4	12 5	5 42
Vers.....	8 12	12 17	5 50
Saint-Géry.....	8 20	12 29	5 57
Conduché.....	8 32	12 47	6 9
St-Cirq, halte.	8 38	12 56	6 15
St-Martin-Lab.	8 48	1 10	6 24
Calvignac, hal.	8 55	1 19	6 31
Cajarc.....	9 8	1 40	6 44
Monbrun, hal.	9 18	1 54	6 54
Toirac.....	9 27	2 7	7 3
Lamadaine.	9 39	2 23	7 15
CAPDENAC. A.	9 51	2 40	7 27

De CAPDENAC à CAHORS

	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus
CAPDENAC. D.	7 47	11 ^h 30	5 ^h 23
Lamadaine.....	7 50	11 54	5 34
Toirac.....	8 10	12 9	5 46
Monbrun, hal.	8 18	12 21	5 54
Cajarc.....	8 30	12 39	6 5
Calvignac, hal.	8 40	12 53	6 15
St-Martin-Lab.	8 49	1 8	6 25
St-Cirq, halte.	8 57	1 19	6 33
Conduché.....	9 3	1 23	6 39
Saint-Géry.....	9 18	1 51	6 53
Vers.....	9 23	1 59	6 58
Arcambal.....	9 31	2 11	7 6
Cabessut, halte.	9 41	2 25	7 16
CAHORS. — A.	9 49	2 34	7 24

ORFEVRERIE CHRISTOFLE

GOUVERTS CHRISTOFLE
ARGENTÈS SUR MÉTAL BLANC

CHRISTOFLE & C^{ie}

MANUFACTURES A PARIS ET A SAINT-DENIS

Représentants dans toutes les villes de France et de l'Étranger
Nos représentants à Cahors, sont MM. Mandelli, père et fils, horl. bijoutier
Envoi franco du Catalogue

DEUX
GRANDS PRIX
à l'Exposition Universelle
1889



LA MARQUE
DE FABRIQUE
ci-contre

et le
CHRISTOFLE
Seules garanties pour l'acheteur

DEMANDEZ chez
tous les
LIBRAIRES
et à l'Imprimerie Laytou, rue du Lycée (Cahors).
La petite Carte de poche
DU LOT

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.